

RCS : BEAUVAIS Code greffe : 6001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00526 Numéro SIREN : 534 376 009 Nom ou dénomination : A.S TAXI
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2023 sous le numéro de dépôt 5377

**DOCUMENTS COMPTABLES,
FISCAUX ET DE GESTION**

EURL AS TAXI
TAXI
484 RUE HENRI THEBAUT
APPT 5

60290 LAIGNEVILLE
Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Les montants figurant sur ces documents sont exprimés en Euros

FIDUCIAL COMPIEGNE -A-
225 RUE IRENE JOLIOT CURIE

60610 LACROIX ST OUEN
03.44.97.08.84

A.S

EURL AS TAXI
484 RUE HENRI THEBAUT
APPT 5

60290 LAIGNEVILLE

SOMMAIRE

Rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels p. 3

COMPTES ANNUELS p. 4

. Bilan actif p. 5

. Bilan passif p. 6

. Compte de résultat p. 7

. Soldes intermédiaires de gestion p. 8

. Détermination de la capacité d'autofinancement p. 9

. Annexe pp. 10 - 16

DOCUMENTS FISCAUX p. 17

. Bilan simplifié 2033-A

. Compte de résultat simplifié 2033-B

. Immobilisations, amortissements, plus et moins-values 2033-C

. Provisions, amortissements dérog., déficits report. 2033-D

. Détermination de la valeur ajoutée produite dans l'ex. 2033-E

DOSSIER DE GESTION p. 23

DETAILS DES COMPTES ANNUELS p. 30

FIDUCIAL COMPIEGNE -A-
225 RUE IRENE JOLIOT CURIE

60610 LACROIX ST OUEN
03.44.97.08.84

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément aux dispositions convenues avec notre client

EURL AS TAXI

nous avons réalisé une mission de participation à l'établissement des comptes annuels relatifs à l'exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023, qui se caractérisent notamment par les données suivantes :

- Total du bilan :	117 013,24 euros
- Chiffre d'affaires :	42 458,14 euros
- Résultat net :	-399,53 euros.

Notre mission s'inscrit dans la catégorie des "Missions sans assurance - Autres prestations fournies à l'entité" définies dans le cadre de référence des missions du professionnel de l'expertise comptable et par le schéma général du référentiel normatif et déontologique de l'Ordre des experts-comptables publiés par arrêté ministériel du 17 juillet 2019.

Nos obligations et interventions se sont exercées dans les limites des diligences de la mission de présentation de comptes définies par l'Ordre des experts-comptables.

Nos travaux ont été réalisés à partir des pièces, documents et informations fournis par notre client.

A LACROIX ST OUEN

Le 05/09/2023

Pour FIDUCIAL COMPIEGNE -A-
Société d'Expertise Comptable

RAPHAEL SELING
DIRECTEUR D'AGENCE

EURL AS TAXI
484 RUE HENRI THEBAUT
APPT 5

60290 LAIGNEVILLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 30/06/2023	Net au 30/06/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial	110 000		110 000	110 000
Autres immo.incorp.,avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles	871	871		
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières	3 390		3 390	3 390
Total	114 261	871	113 390	113 390
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices	1 068		1 068	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	831		831	1 210
Autres créances	600		600	
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement	1 090		1 090	1 090
Disponibilités	34		34	2 570
Total	3 623		3 623	4 870
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				65
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total				65
TOTAL ACTIF	117 885	871	117 013	118 325

Certifié conforme
Ayméric STEINER
Gérant

	Net au 30/06/2023	Net au 30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	107 338	101 363
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-400	5 975
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	115 738	116 138
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts		
Découverts, concours bancaires	1 189	
Associés et dettes financières diverses	86	2 059
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel		
. Organismes sociaux		68
. Etat, impôts sur les bénéfices		60
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	1 275	2 187
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	117 013	118 325

	du 01/07/2022	%	du 01/07/2021	%	Var. en val. annuelle	
	au 30/06/2023	CA	au 30/06/2022	CA	en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	42 458	100,00	42 320	100,00	138	0,33
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	2 688	6,33	2 187	5,17	501	22,91
Total	45 147	106,33	44 507	105,17	639	1,44
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises						
Variations stock (marchandises)						
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements						
Variation de stock (mat. premières)						
Autres achats & charges externes	24 043	56,63	22 703	53,65	1 340	5,90
Total	24 043	56,63	22 703	53,65	1 340	5,90
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	701	1,65	672	1,59	29	4,32
Salaires et traitements	20 514	48,32	13 955	32,97	6 560	47,01
Charges sociales						
Dotations amortissements, dep. et prov.						
Autres charges	1	0,00	0	0,00	0	44,44
Total	21 216	49,97	14 627	34,56	6 589	45,04
Résultat d'exploitation	-112	-0,26	7 178	16,96	-7 289	-101,56
Produits financiers	1	0,00	0	0,00	0	67,50
Charges financières	198	0,47	60	0,14	138	229,20
Résultat financier	-198	-0,47	-60	-0,14	-138	-230,28
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	-310	-0,73	7 118	16,82	-7 427	-104,35
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	90	0,21	75	0,18	15	20,00
Résultat exceptionnel	-90	-0,21	-75	-0,18	-15	-20,00
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices			1 068	2,52	-1 068	-100,00
Résultat de l'exercice	-400	-0,94	5 975	14,12	-6 374	-106,69

	du 01/07/2022	%	du 01/07/2021	%	Var. en val. annuelle	
	au 30/06/2023	CA	au 30/06/2022	CA	en euros	%
Chiffre d'affaires H.T.	42 458	100,00	42 320	100,00	138	0,33
Ventes de marchandises						
Coût d'achat marchandises vendues						
Marge commerciale						
Production vendue	42 458	100,00	42 320	100,00	138	0,33
Production stockée						
Production immobilisée						
Production de l'exercice	42 458	100,00	42 320	100,00	138	0,33
Consommations de l'exercice	24 043	56,63	22 703	53,65	1 340	5,90
Valeur ajoutée	18 415	43,37	19 617	46,35	-1 202	-6,13
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et versements assim.	701	1,65	672	1,59	29	4,32
Charges de personnel	20 514	48,32	13 955	32,97	6 560	47,01
Excédent brut d'exploitation	-2 800	-6,59	4 991	11,79	-7 790	-156,10
Reprises sur provisions et transferts	2 688	6,33	2 187	5,17	501	22,91
Autres produits						
Dotations amortissements et prov.						
Autres charges	1	0,00	0	0,00	0	44,44
Résultat d'exploitation	-112	-0,26	7 178	16,96	-7 289	-101,56
Quote-part des opérat. en commun						
Produits financiers	1	0,00	0	0,00	0	67,50
Charges financières	198	0,47	60	0,14	138	229,20
Résultat courant avant impôts	-310	-0,73	7 118	16,82	-7 427	-104,35
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	90	0,21	75	0,18	15	20,00
Résultat exceptionnel	-90	-0,21	-75	-0,18	-15	-20,00
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices			1 068	2,52	-1 068	-100,00
Résultat net de l'exercice	-400	-0,94	5 975	14,12	-6 374	-106,69

DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	du 01/07/2022 au 30/06/2023 Durée : 12 mois	du 01/07/2021 au 30/06/2022 12 mois
Excédent ou insuffisance brut(e) d'exploitation	-2 800	4 991
+ Transferts de charges d'exploitation	2 688	2 187
+ Autres produits d'exploitation		
- Autres charges d'exploitation	1	0
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun.		
+ Produits financiers	1	0
- Charges financières	198	60
+ Produits exceptionnels		
- Charges exceptionnelles	90	75
- Participation des salariés aux résultats		
- Impôts sur les bénéfices		1 068
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	-400	5 975

La capacité d'autofinancement est le surplus monétaire issu de l'exploitation (c'est-à-dire le résultat courant avant dotation aux amortissements et aux dépréciations), auquel s'ajoute le solde des opérations exceptionnelles et hors exploitation, sous déduction de l'impôt sur les sociétés et de l'intéressement. Elle constitue la source de financement de l'entreprise, après une éventuelle distribution de bénéfices.

ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Engagements financiers et autres informations**

ANNEXE

Exercice clos le : 30/06/2023

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles				
des titres de participation				
des autres titres immobilisés et des titres de placement				
Frais externes de formation				
nécessaires à la mise en service				
Coûts d'emprunts activables				
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation				
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	110 000			110 000
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes				
	871			871
Immobilisations financières.....	3 390			3 390
Total.....	114 261			114 261

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles..	871			871
Total.....	871			871

Dépréciations de l'actif	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :	110 000
Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

Valeurs brutes

Mat. 1ères, approvisionnements
En-cours de production de biens
En-cours de production de services
Prod.intermédiaires et finis
Marchandises
Total.....

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
---------------	--------------	------------	--------------

Dépréciation des stocks

Mat. 1ères, approvisionnements
En-cours de production de biens
En-cours de production de services
Prod.intermédiaires et finis
Marchandises
Total.....

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
---------------	--------------	------------	--------------

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce

NEANT

Clients.....
Autres créances.....

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	3 390	3 390	
Actif circulant et charges constatées d'avance.	2 499	2 499	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....	
Clients et comptes rattachés.....	
Autres créances.....	600
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif.....				
Total.....				

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Capital social (actions ou parts) :**

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....		
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....		

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées.....				
Provisions pour risques & charg				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....	1 189	1 189		
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....				
Dettes fiscales et sociales.....				
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	86	86		
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	1 275	1 275		

Dettes représentées par des effets de commerce :

NEANT

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	
Dettes fiscales et sociales.....	
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

NEANT

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagements donnés

Intérêts sur emprunts..... 118
Avals et cautions.....
Autres engagements donnés.....

--

Engagements réciproques

Effets escomptés non échus.....
Crédit-bail mobilier..... 3 670
Crédit-bail immobilier.....
Locations longue durée.....
Autres engagements réciproques.....

--

Engagements reçus

NEANT

Avals et cautions.....
Autres engagements reçus.....

--

Effectifs**Autres informations significatives**

NEANT

--

EURL AS TAXI
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros
Siège Social : 484 rue Henri Thébaut 60290 LAIGNEVILLE
534 376 009 RCS BEAUVAIS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt trois,
Le 27 octobre,

A 14 heures,

L'associé unique de l'EURL AS TAXI, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 80 parts de 100 euros, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 484 rue Henri Thébaut 60290 LAIGNEVILLE, sur convocation de la gérance.

Est présent :
Monsieur STEIMES Aymeric possédant 80 parts.

Seul associé de l'EURL et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de l'EURL.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Aymeric STEIMES, gérant associé présent et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre de parts.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

A.S

Le Président dépose sur le bureau :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2023,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A.S

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de 399,53 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

La totalité de la perte est répartie en report à nouveau débiteur qui présentera un solde débiteur de 399,53 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toute formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et la présidente de séance.

Le gérant M. STEIMES Aymeric



EURL AS TAXI
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros
Siège Social : 484 rue Henri Thébaut 60290 LAIGNEVILLE
534 376 009 RCS BEAUVAIS

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 27 OCTOBRE 2023**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de 399,53 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

La totalité de la perte est répartie en report à nouveau débiteur qui présentera un solde débiteur de 399,53 euros.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toute formalités de droit.

Le gérant M. STEIMES Aymeric



A.S

EURL AS TAXI
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros
Siège Social : 484 rue Henri Thébaut 60290 LAIGNEVILLE
534 376 009 RCS BEAUVAIS

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 OCTOBRE 2023**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de 399,53 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

La totalité de la perte est répartie en report à nouveau débiteur qui présentera un solde débiteur de 399,53 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 octobre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

